

Image not found or type unknown



Curatelle et vente d'1 bien

Par **mlrg**, le **05/07/2015 à 16:52**

Mariés et séparés, mon mari et moi sommes d'accord pour vendre notre maison vide. Il est sous curatelle, notre fille aînée a été nommée pour s'occuper de lui. Il habite près de chez elle. Faut-il l'avis (ou 1 document) du juge pour mettre la maison en vente ?
Qui signe chez le notaire au moment du compromis puis de la vente ? mon mari ? Mon mari et ma fille ? Ma fille ?
Merci par avance !